

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le sept du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le conseil Municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, et Messieurs Nicolas PAILLARD, Jean-Sébastien GRESARD, Philippe CHAPUIS, Joël VIONNET, Julien LAURENT, Emmanuel FRANCHINI.

Absents Excusés : Messieurs David GUZZON et Éric MAILLET.
Mr MAILLET a donné procuration à Mr FRANCHINI.

Secrétaire de séance : Madame Laurence BASSI.

1/Approbation des Comptes Rendu du 10 Juin et du 20 Juin 2014

Les Procès-verbaux du 10 Juin et du 20 Juin 2014 sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

2/Urbanisme

Le Huit Clos est demandé par un adjoint et accepté par l'ensemble du conseil.
Madame le Maire nous informe d'un futur projet d'urbanisme sur la Commune de Saint Antoine.

3/Travaux Voiries

Madame le Maire rappelle que l'ancien Conseil Municipal avait décidé de faire la réfection du chemin de Mr et Mme VIONNET Joël. A ce jour, le devis de 2013 fait par l'entreprise COLAS (anciennement SACER) n'a toujours pas été validé mais celui-ci reste valable pour 2014.

Par 9 voix pour, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 6782.50 € pour la réfection du chemin de Mr et Mme VIONNET Joël.

Madame le Maire nous fait part des différents travaux de voiries (réfection et sécurité des rues et ponts du village) sur lesquels il faut réfléchir afin de pouvoir monter les dossiers de subventions dans les délais.

Au programme :	rue du Rochat	rue de la Fontaine
	rue des Frènes	rue de la Bône
	rue du Clargenat	rue du Fort
	les deux Ponts	

Le Conseil Municipal décide de prévoir une commission de travail début septembre afin de concrétiser ses travaux de voiries sachant que la réfection des rues du village s'inscrit dans un projet global de sécurisation du village. Madame le Maire invite les conseillers à réfléchir à des solutions efficaces tenant compte des contraintes d'activités de chacun et de météo.

4/Ecole

Madame le Maire informe de sa participation au conseil d'école de Métabief, les maîtresses remercient la commune pour la fresque murale du préau.

Madame le Maire avise des travaux à prévoir dans l'enceinte de la cours de l'école (mur) et devant l'entrée (grillage entre le préau et les arbres).

Lors de cette réunion, Madame le Maire a présenté aux personnes présentes le projet définitif de sécurisation aux abords de l'école : mise en place des barrières et création d'un parking pour la rentrée en Septembre.

Madame le Maire compte sur le civisme de chacun pour respecter ce nouveau stationnement.

Mise en place des barrières :

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé la mise en place de barrières lors d'un précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents l'achat des barrières Lisbonne Verte au nombre de 10.

Création d'un parking :

Madame le Maire rappelle que c'est l'entreprise BOUCARD qui effectue la création du parking de l'école, en sous-traitant le bi couche avec l'entreprise SAULNIER.

Monsieur Joël VIONNET s'est entretenu avec l'entreprise SAULNIER pour avoir le même tarif que la rue du Rochat pour le bi couche, à 3.60 € au lieu de 5 €. L'entreprise est d'accord de nous faire ce tarif, si on traite directement avec eux et que ce travail soit réalisé en même temps que la rue du Rochat.

Le Conseil Municipal donne son accord par 9 voix pour, à l'unanimité des présents, pour que ses deux chantiers soit effectués en même temps, au prix de 3.60 €.

Monsieur Joël VIONNET nous informe que l'entreprise SAULNIER interviendra semaine prochaine pour le bouchage des trous des rues du village.

5/Questions diverses

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que pour la commission des impôts, il est nécessaire de nommer un Adjoint Délégué. Le Conseil approuve la désignation de Monsieur PAILLARD Nicolas en tant qu'Adjoint Délégué.

Madame le Maire demande une précision sur le numéro de rue (5 ou 5 bis) de Monsieur Joël VIONNET. Monsieur Joël VIONNET confirme que son numéro de rue est le 5 bis.

Un conseiller nous informe que le panneau « rue du Village » n'est pas bien fixé.

Madame le Maire en informera Monsieur CHABOD pour qu'il fasse le nécessaire.

Madame le Maire fait part de la visite d'un coach sportif en mairie, pour louer la salle des fêtes un à deux soirs par semaine pour effectuer des cours collectifs d'une heure. Il est rappelé que le règlement de la salle des fêtes défini un tarif de 120 € dans le cadre d'un usage de la salle à but lucratif.

Madame le Maire apportera une réponse au coach sportif dans ce sens.

Madame le Maire informe d'une réunion avec les jeunes agriculteurs du secteur qui nous propose une charte citoyenne de la préservation des espaces agricoles à l'attention des Maires de France.

Le Conseil Municipal approuve cette charte à l'unanimité des présents, soit 9 voix pour.

Madame le Maire fait part du départ en septembre de Monsieur BARTHET, locataire de l'appartement communal. Madame le Maire propose de changer les fenêtres de cet appartement.

Les Conseillers valident cette proposition à l'unanimité des présentes, soit 9 voix pour.

Madame le Maire doit se renseigner auprès d'entreprise pour des devis pour ses travaux.

Le responsable de la commission bois nous informe d'abord qu'une coupe se fait actuellement sur la parcelle V à la hauteur de la Fuvelle, l'entreprise NAVASQUEZ avec la machine et l'entreprise GIROD avec le tracteur, il nous avise que la vente de bois du 24 Juin 2014 par adjudication à Levier de notre parcelle S (soit 231 m² de bois) s'est vendue à 93,50 € le m³.

Madame le Maire avise qu'en l'absence de Monsieur David GUZZON, le choix d'un défibrillateur sera décidé lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.